

# Analyses 2010



**Des diplomates européens et des ONG  
péruviennes se rencontrent  
pour protéger les défenseurs  
des Droits de l'Homme en danger**

Avec le soutien de la Communauté française

Commission Justice et Paix belge francophone asbl  
Rue Maurice Liétart 31/6  
B-1150 Bruxelles Belgique  
Tél. +32 (0) 2 738 08 01  
Fax: +32 (0) 738 08 00  
[info@justicepaix.be](mailto:info@justicepaix.be) [www.justicepaix.be](http://www.justicepaix.be)

## **Des diplomates européens et des ONG péruviennes se rencontrent pour protéger les défenseurs des Droits de l'Homme en danger**

**Ces 9 et 10 novembre 2010, la CIDSE<sup>1</sup>, appuyée par Justice et Paix, organisait à Lima un atelier sur la criminalisation des mouvements sociaux. Une trentaine de participants s'étaient donné rendez-vous au Centre Culturel de l'Université Catholique afin d'examiner les possibilités qu'offre un instrument de l'UE : les *Lignes directrices de l'Union européenne pour la protection des défenseurs de Droits de l'Homme*<sup>2</sup>.**

Des ONG et des diplomates issus d'ambassades européennes ayant leur siège à Lima<sup>3</sup> ont ainsi pu échanger des opinions et explorer des pistes de travail communes et concrètes, qui permettront de protéger les défenseurs des Droits de l'Homme en situation de risque dans le pays. Le Pérou est en proie à une situation sociale hautement conflictuelle. Plus de 200 conflits sociaux sont en cours, très majoritairement liés à l'installation de transnationales extractives. L'Etat répond le plus souvent en réprimant violemment les protestations et en renforçant son système juridique contre les populations se montrant opposées à l'arrivée de tels projets destructeurs de leur environnement et des liens sociaux.

Les ambassades et la délégation de l'Union européenne (UE) font partie intégrante du Service européen d'action extérieure (SEAE) dirigées par la Haute représentante pour les affaires extérieures et la politique de sécurité de l'UE, Catherine Ashton. Le SEAE a comme mission d'assurer une cohérence dans les politiques extérieures des pays membres. Inviter différents diplomates à cet atelier à Lima revêtait donc une importance extrême sur le chemin vers la protection des défenseurs des Droits de l'Homme.

*Les lignes directrices* constituent un instrument original qui permet aux diplomates de réagir de manière adéquate lorsqu'un cas de violation des droits de l'Homme se présente. Ainsi, les personnes touchées peuvent s'adresser aux diplomates de l'UE et réclamer leur soutien moral et logistique. Le groupe COHOM du conseil européen est chargé du suivi et de la mise en place de cet instrument. La protection peut se traduire sous diverses formes : lobbying auprès du gouvernement du défenseur pour réclamer sa protection, organisation d'un évènement public pour alarmer sur cette situation particulière, voire même l'application de mesures d'évacuation du pays. Cette énumération non-exhaustive a le mérite de prouver que les occasions sont légion pour mettre en vigueur les lignes directrices.

Mais au quotidien, les diplomates se heurtent bien souvent à de nombreux problèmes pratiques. Tout d'abord, ceux-ci mettent en avant les risques d'ingérence dans les politiques nationales. Selon eux, le lobbying auprès des gouvernements nationaux est très délicat et ne peut décemment se réaliser, sous peine de se voir accuser de s'immiscer dans la politique intérieure du pays hôte. Ensuite, il apparaît que les ambassades n'allouent pas assez de moyens financiers et en ressources humaines afin d'assurer ces tâches, en n'accordant qu'une infime partie du temps de travail d'un seul diplomate à ces questions. Dès lors, la quantité d'informations et de demandes de protection qui arrivent sur les boîtes électroniques ne peuvent être traitées rapidement.

---

<sup>1</sup> La Coopération Internationale pour le Développement et la Solidarité.

<sup>2</sup> <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/08/st16/st16332-re02.fr08.pdf>

<sup>3</sup> Etaient représentés : la délégation de l'Union européenne ainsi que les ambassades de France, Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas et Belgique.

Les organisations non-gouvernementales et autres mouvements présents à cet atelier ont quant à eux relevé la difficulté qu'ils avaient à communiquer avec les diplomates. Ils reconnaissent qu'il y a de trop nombreux cas à traiter mais se sentent démunis et pas écoutés alors que les cas de violations de droits de l'Homme nécessitent des réponses rapides et efficaces.

Il convenait donc bien évidemment de dépasser ces constats alarmants et de discuter de pistes possibles à mettre en place ensemble pour améliorer la mise en œuvre de cet instrument original.

A l'occasion de cet atelier, les organisations présentes se sont engagées à mettre en place au sein de la plateforme des organisations des Droits de l'Homme péruvienne<sup>4</sup>, un groupe de travail permettant de compiler les violations des Droits de l'Homme en opérant un travail de systématisation de cas. Cet organe pourrait ainsi jouer le rôle de filtre et servir de canal de communication unique et fiable entre les personnes en danger et les diplomates de l'UE. Il pourra également exercer un travail politique en rendant compte au groupe COHOM de la situation des droits de l'Homme ainsi que de l'application pratique des Lignes directrices au Pérou. Ce dernier pourra ainsi, sur base de ces informations recueillies directement sur le terrain, prendre les mesures nécessaires pour amender le document mais surtout, pour le cas échéant allouer les moyens financiers et humains nécessaires à la mise en œuvre de cet instrument. La mise en place d'un protocole de monitoring des Directrices serait ainsi une première demande concrète qui pourrait être adressée au groupe COHOM.

Ce même groupe créé au sein de la plateforme péruvienne pourra également interpeller les Nations Unies et leur demander d'envoyer des Rapporteurs spéciaux dans le pays.

Il ne fait aucun doute que parler d'une seule voix améliorera la visibilité des cas et permettra des réponses adéquates et rapides de la part de l'UE et des Nations Unies.

Les diplomates ont également mis en avant qu'il existe d'autres moyens – à côté des Lignes directrices - de faire la publicité d'un cas de criminalisation sans pour autant s'ingérer dans les affaires de l'Etat. En guise d'exemple, nous pouvons citer l'Ambassade française qui a octroyé en 2009 un « prix spécial Droits de l'Homme » à Francisco Soberon, le secrétaire général de la Coordination des Droits de l'Homme du Pérou. Cette initiative a permis d'attirer l'attention sur un défenseur des Droits de l'Homme et le travail courageux qu'il effectue au quotidien. L'UE dispose également de budgets disponibles qui peuvent être débloqués afin de venir en aide aux défenseurs. Même si le chemin administratif pour obtenir ces sommes peut s'avérer long et difficile, les diplomates ont néanmoins insisté sur l'efficacité de cette aide.

À un niveau politique plus général, tous les participants ont relevé que les actions industrielles et commerciales de l'UE doivent se conformer à celles visant à faire respecter les droits humains. A cet égard, il convient de souligner que *l'Initiative sur les Matières Premières* de l'UE ne contient aucune référence au respect des droits de l'Homme. Ce document officiel de l'UE ne constitue pour l'instant qu'un document non-contraignant mais indique néanmoins clairement une marche à suivre générale. Il sert en effet d'appui aux politiques commerciales car il met en avant la nécessité d'approvisionner l'UE en matières premières à défaut de quoi la croissance et l'emploi seront largement touchés. Les multinationales extractives européennes opérant en Amérique latine obtiendraient donc carte blanche et aucun standard environnemental et social sérieux et contraignant ne leur serait imposé par l'UE. Cette incohérence doit cesser car elle met à mal l'image de l'UE qui s'est toujours positionnée comme précurseur dans la protection des défenseurs des Droits de l'Homme. L'accord de libre-échange négocié entre l'Union européenne et le Pérou entrera en vigueur d'ici quelques

---

<sup>4</sup>Coordinadora de Derechos Humanos

mois, une fois que le processus de ratification sera terminé. Il s'agira d'être vigilant afin de s'assurer que le flot d'entreprises européennes qui vont débarquer s'ingénieront à respecter les droits de l'Homme et l'environnement.

Au delà de l'immense travail qu'il reste encore à effectuer, les participants de l'atelier ont surtout pu établir des contacts qui leur permettront d'améliorer leur travail au quotidien. Les mondes associatifs et diplomatiques ne se fréquentent généralement pas et ont parfois du mal à comprendre leurs priorités respectives. Cette initiative leur permettra de se rapprocher afin d'œuvrer à la protection des défenseurs des droits de l'Homme au Pérou.

**Santiago Fischer,  
Chargé de projets Amérique latine  
à Justice et Paix - Novembre 2010**